PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 5 FEV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n° 2021-03 du Comité syndical du 8 janvier 2021

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 8 Janvier 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 17 Décembre 2020.

Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL est représentée par Gaëlle LEVEQUE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Montserrat MARK, Marie-Pierre PONS
Etaient également présents (en présentiel ou en visioconférence)	Martine BONNET, Daniel JAUDON, Jean-Pierre PUGENS, Françoise OLIVIER
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 28– Votants : 24	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,
Vu la dernière délibération n° 2019-27 du comité syndicat modifiant le tableau des effectifs 2019,

Considérant :

- La nécessité de poursuivre la mission « Chargée d'études urbanisme et aménagement » de manière plus pérenne eu égard à l'accélération du calendrier pour arrêter le SCOT en 2021 et appuyer les actions sur la mobilité ;
- La validation des financements (Ingénierie pour Charte Forestière Territoriale + lauréat 2020 du Programme National pour l'Alimentation) permettant la mise en œuvre d'actions et d'une ingénierie sur la Forêt et l'Agriculture ;
- Le développement de la mission « tourisme » sur le volet « Vignobles et Découvertes », tourisme durable et sur les projets notamment de coopération ;

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- **De Créer** un poste de Chargé(e) de mission « Foret et Agriculture » de catégorie A sur un grade d'Attaché ou d'Ingénieur selon le profil du candidat retenu,
- **D'Ouvrir** le poste de Chargée d'études « urbanisme et aménagement » en poste permanent de catégorie B sur grade Technicien,
- **De Modifier** la quotité du temps de travail du poste de Chargé de Mission Tourisme pour un passage à 35h durant l'année 2021,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Tableau des effectifs Sydel Pays Cœur d'Hérault - Création et Suppressions de postes

FILIERE ADMINISTRATIVE
~~~~~~

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Libellé Emploi	Type d'emploi	Quotité temps de Travail	Catégorie	Grades ou emploi	Situation 1er jjuillet 2020
Responsable Pôle Aménagement	Permanent	35h	A	Attaché Principal	1
Chargé de mission Economie et Innovation	Permanent	35h	A	Attaché	0
Chargé(e) de mission Foret et Agriculture	Non Permanent	35h	A	Attaché (ou Ingénieur)	
Chargé de mission Economie, coordination pépinière	Permanent	35H	B	Rédacteur principal 2ème classe	1
Assistante de Direction	Permanent	35H	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1
Agent d'accueil secrétariat	Permanent	35h	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1
Gestion administrative et financière	Permanent	35h	C	Adjoint Administratif principal 2ème classe	1

AGENTS CONTRACTUELS

Responsable Pôle Economie	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Chef de Projet Leader	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Responsable Pôle Culture, Patrimoine, Tourisme	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Responsable Pôle Santé	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Chargé de mission Economie et Outils Numérique	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Chargé de mission Environnement	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1
Conseiller création d'entreprises	Non Permanent (CDD)	35h	A	Attaché	1
Chargé de mission Leader	Non Permanent (CDD)	35h	A	Attaché	1
Assistant Service Administratif, Comptabilité, Finances et Marchés	Permanent (CDI)	35h	B	Rédacteur	1
Chargé de Mission Tourisme	Permanent (CDI)	17h30 35h	B	Rédacteur	1
Assistant Tourisme	Temporaire (CDD)	35h	B	Rédacteur	1
Assistant Santé	Non permanent (CDD)	35h	B	Rédacteur	1
Secrétaire	Permanent (CDI)	35h	C	Adjoint Administratif	1

FILIERE TECHNIQUE

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Directeur	Permanent	35h	A	Ingénieur Hors classe	1
Secrétaire Général	Permanent	35h	A	Ingénieur Principal	1
Chargé(e) de mission Foret et Agriculture	Non Permanent	35h	A	Ingénieur (ou attaché)	
Chargé(e) d'études urbanisme et aménagement	Permanent	35h	B	Technicien	

AGENTS CONTRACTUELS

Assistant d'études urbanisme et aménagement	Non Permanent (CDD)	35h	B	Technicien	1

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 15 Janvier 2021
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 15 Janvier 2021

Publiée le 15 Janvier 2021
Transmise le 15 Janvier 2021

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO